

JOURNAL
DE
MATHÉMATIQUES

PURES ET APPLIQUÉES

FONDÉ EN 1836 ET PUBLIÉ JUSQU'EN 1874

PAR JOSEPH LIOUVILLE

T. PÉYOVITCH

**Contribution à l'étude de la valeur maximum du
module d'un déterminant**

Journal de mathématiques pures et appliquées 9^e série, tome 16, n° 1-4 (1937), p. 349-353.

http://www.numdam.org/item?id=JMPA_1937_9_16_1-4_349_0

 gallica

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Gallica de la Bibliothèque nationale de France
<http://gallica.bnf.fr/>

et catalogué par Mathdoc
dans le cadre du pôle associé BnF/Mathdoc
<http://www.numdam.org/journals/JMPA>

*Contribution à l'étude de la valeur maximum
du module d'un déterminant ;*

PAR T. PÉYOVITCH,

(Beograd).

On connaît le célèbre théorème de M. Hadamard ⁽¹⁾.

Ce théorème a été démontré par M. Hadamard en 1893, mais il a été inappliqué jusqu'en 1903, où il a été utilisé par Fredholm pour démontrer la convergence des séries qui donnent la solution des équations intégrales.

Après l'application faite par Fredholm, ce théorème fut repris et démontré par de nombreux auteurs ⁽²⁾.

En utilisant les résultats de Boggio, nous allons donner une formule pour la valeur maximum du module d'un déterminant.

Considérons le déterminant d'ordre n ,

$$(1) \quad \Delta_n = \begin{vmatrix} a_{11} & a_{12} & \dots & a_{1n} \\ a_{21} & a_{22} & \dots & a_{2n} \\ \dots & \dots & \dots & \dots \\ a_{n1} & a_{n2} & \dots & a_{nn} \end{vmatrix}.$$

⁽¹⁾ Résolution d'une question relative aux déterminants (*Bulletin des Sciences mathématiques*, 2^e série, t. XVII, 1893, p. 240. *Selecta-Jubilé scientifique de M. Jacques Hadamard*, 1935, p. 136).

⁽²⁾ Concernant la littérature de ce théorème, on peut voir l'article de Boggio, *Nouvelle démonstration du théorème de M. Hadamard sur les déterminants* (*Bulletin des Sciences mathématiques*, 2^e série, t. XXXV, 1911, p. 113, première Partie).

aura

$$|\Delta_n| \leq n^{\frac{n}{2}}.$$

Faisons maintenant la comparaison entre les formules (8) et (8'). Il s'ensuit :

1° Si l'on a $M \geq 1$, on aura

$$(1 + m) \leq (1 + M)^m,$$

m étant un nombre entier, positif et fini. Posons $m = n - 1$, n désignant l'ordre du déterminant (1), la formule ci-dessus devient

$$n \leq (1 + M)^{n-1}$$

ou enfin

$$(9) \quad A^n n^{\frac{n}{2}} \leq A^n (1 + M)^{\frac{mn-1}{2}}.$$

2° Si l'on a

$$M < \sqrt[m]{1 + m} - 1 = \sqrt[n-1]{n} - 1,$$

en désignant par n l'ordre du déterminant (1), on aura

$$(1 + M)^m \leq m + 1$$

ou enfin

$$(9') \quad A^n (1 + M)^{\frac{mn-1}{2}} \leq A^n n^{\frac{n}{2}}.$$

Les inégalités (9) et (9') sont bien évidentes sous les conditions énoncées.

Remarquons que la condition (9') est bien satisfaite si l'on pose

$$M \leq \frac{1}{m} = \frac{1}{n-1},$$

car on a

$$\frac{1}{m} \leq \sqrt[m]{1 + m} - 1.$$

Par conséquent, nous avons le théorème suivant :

Si l'on a $M \geq 1$, la valeur maximum du module du déterminant (1), donnée par la formule (8') de M. Hadamard, est plus petite que celle donnée par la formule (8).

Si l'on a $M < \sqrt[m]{m+1} - 1$, la valeur maximum du module du déter-

minant (1), donnée par la formule (8), est plus petite que celle donnée par la formule (8') de M. Hadamard.

Prenons, par exemple, le déterminant

$$(10) \quad \Delta_3 = \begin{vmatrix} 3 & 2 & 1 \\ 1 & 2 & 2 \\ 1 & 1 & 3 \end{vmatrix}.$$

Dans ce cas on aura

$$m_{21} = \frac{1}{3}, \quad m_{31} = \frac{1}{3}, \quad m_{32} = \frac{1}{4}, \quad |a_{ik}| \leq 3, \quad M \leq \frac{1}{3} < \sqrt{3} - 1.$$

La valeur maximum du module du déterminant (10), donnée par les formules (7) et (8), est respectivement

$$(11) \quad |\Delta_3| \leq 30, \quad \Delta \leq 3^3 \left(1 + \frac{1}{3}\right)^3 = 64.$$

La valeur maximum du module du déterminant (10), d'après les formules (7') et (8'), est respectivement

$$(11') \quad |\Delta_3| \leq 3\sqrt{11.14}, \quad |\Delta_3| \leq 3^3.3\sqrt{3} = 81\sqrt{3}.$$

Par conséquent, la valeur maximum du module du déterminant (10), donnée par les formules (11), est plus petite que celle donnée par les formules (11').